COMMUNE DE BERNEUIL-SUR-AISNE

BULLETIN D'INFORMATIONS
JUILLET 2020

Les horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	8h à 12h	13h30 à 17h30
Mardi	8h à 12h	13h30 à 17h30
Mercredi	8h à 12h	
Jeudi	8h à 12h	13h30 à 17h30
Vendredi	8h à 12h	13h30 à 17h30
Samedi	Fermé	

Tel : 03 44 85 72 37 *Emails*:communeberneuilsuraisne@wanadoo.fr
Site internet : http://berneuil-sur-aisne.fr nuisancescommuneberneuil@orange.fr

LE MOT DU MAIRE :

Nous traversons une période inédite de pandémie mondiale.
Cette crise sanitaire nous impacte tous dans notre vie quotidienne qui a été bouleversée par la période de confinement.
Cette période, précédant le 11 mai a été gérée en parfaite solidarité dans notre village. Merci à vous.
Les écoles ont ouvert et accueilli les enfants en toute sécurité, tout en préservant la santé de tous à partir du 12 mai. Puis réouverture complète à compter du 22 juin pour 2 semaines avec un protocole allégé pour les petites classes.
Le nouveau Conseil municipal élu au 1er tour des élections municipales qui s'est tenu le dimanche 15 mars 2020, n'avait jusqu'alors pas pu être installé. C'est désormais chose faite, depuis le 28 mai 2020, une nouvelle équipe a été mise en place à la tête de la commune.
Une équipe en partie renouvelée, avec des idées neuves et de beaux projets que vous pourrez découvrir tout au long des prochains « mot du maire », édités trimestriellement par la commune.
Nous sommes maintenant dans une phase de sortie progressive de confinement qui doit également être gérée et vécue très sérieusement pour que la propagation du virus soit maîtrisée et que doucement, nous revenions à une vie sociale, familiale et professionnelle normale. Le devenir de cette crise étant incertain, ce n'est pas gagné…
Les rassemblements étant interdits, nous avons été obligés d'annuler l'ensemble des manifestations et festivités organisées chaque année par la commune et les associations.
Nous espérons reprendre par la fête du village avec la brocante de la saint Rémi le 20 septembre 2020.

Je vous souhaite à Berneuil-sur-Aisne ou ailleurs de très bonnes vacances.
CONTINUEZ A APPLIQUER LES GESTES BARRIERES. Prenez soin de vous.
E. FRERE

Nuisances Sonores et Olfactives

Ces dernières semaines, de fortes nuisances olfactives et sonores causées par la plateforme WEYLCHEM nous impactent. Ce problème perdure depuis plusieurs années. Cette situation est inacceptable et une rencontre est programmée avec la commission communale nuisances, la direction du site, la préfecture et le conseil départemental, le 24 juillet prochain. Je vous tiendrai informé de l'avancement de cette situation.

Nouvelle association : AGIR POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA QUALITE DE VIE DES LISIERES DE L'OISE

Cette association agit sur le territoire de la communauté de Communes des lisières de L'Oise. Le siège social de cette nouvelle association est situé à la mairie. Elle a pour objet d'informer et d'alerter par tous moyens la population sur les nuisances environnementales et leurs risques en général. Vous trouverez un flyer accompagnant notre bulletin d'informations.

Votre Maire, Etienne FRERE

COMMUNE DE BERNEUIL-SUR-AISNE

Votre nouveau conseil municipal élu pour le mandat 2020-2026

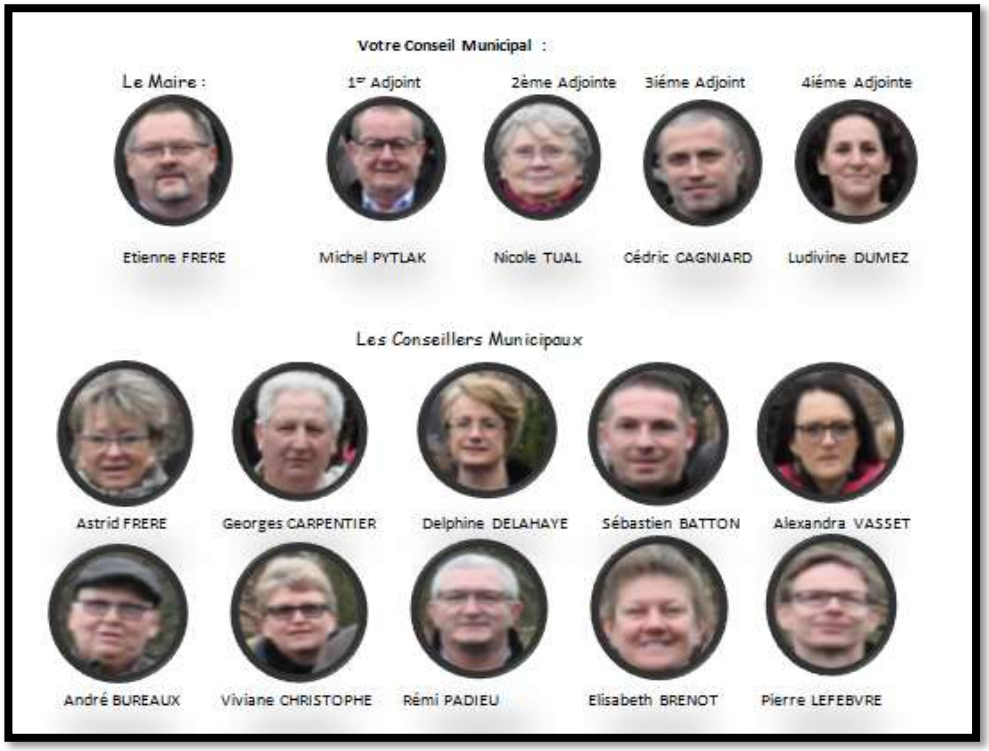

Les différentes commissions au sein du Conseil Municipal

COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES :

- Ludivine DUMEZ — Référente
- Pierre LEFEBVRE — Référent
- Cédric CAGNIARD
- Michel PYTLAK
- Etienne FRERE

COMMISSION CCAS (Centre communal d'action sociale) sous la présidence d'Etienne FRERE :

- Michel PYTLAK
- Astrid FRERE
- Nicole TUAL
- Ludivine DUMEZ
- BERDAL Martine
- LEFEBVRE Cathy
- PREVOST Hélène
- VENDEWINKELE Catherine

COMMISSION TRAVAUX / URBANISME ET ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX :

- Cédric CAGNIARD — Référent
- André BUREAUX — Référent
- Ludivine DUMEZ
- Sébastien BATTON
- Michel PYTLAK
- Etienne FRERE

COMMISSION PROJETS NEUFS :

- Michel PYTLAK — Référent
- Cédric CAGNIARD — Référent
- Rémi PADIEU
- Elisabeth BRENOT
- Etienne FRERE

COMMISSION SECURITE :

- Michel PYTLAK — Référent
- Cédric CAGNIARD — Référent
- Nicole TUAL
- Delphine DELAHAYE
- Etienne FRERE

COMMISSION BOIS ET CHEMINS DE FORET :

- Sébastien BATTON
- Georges CARPENTIER
- Cédric CAGNIARD
- André BUREAUX
- Elisabeth BRENOT
- Michel PYTLAK
- Etienne FRERE

COMMUNE DE BERNEUIL-SUR-AISNE

COMMISSION ENVIRONNEMENT :

- Astrid FRERE Référente
- Elisabeth BRENOT Référente
- Remi PADIEU
- Ludivine DUMEZ
- Christopher HULOT
- André BUREAUX
- Michel PYTLAK
- Etienne FRERE

COMMISSION FETES ET CEREMONIES :

- Tout le conseil Municipal est référent en fonction des activités

COMMISSION DE L'INFORMATION ET ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS :

- Astrid FRERE Référente
- Ludivine DUMEZ Référente
- Nicole TUAL
- Pierre LEFEBVRE
- Delphine DELAHAYE
- Michel PYTLAK
- Etienne FRERE

COMMISSION ENTRETIENS DU MATERIEL COMMUNAL :

- Georges CARPENTIER Référent
- Sébastien BATTON Référent
- André BUREAUX
- Elisabeth BRENOT
- Michel PYTLAK
- Etienne FRERE

COMMISSION VIE SPORTS, JEUNESSE ET ASSOCIATIONS :

- Viviane CHRISTOPHE Référente
- Cédric CAGNIARD Référent
- Ludivine DUMEZ
- Pierre LEFEBVRE
- Michel PYTLAK
- Etienne FRERE

COMMISSION CIMETIERE / LOCATION DES SALLES :

- Nicole TUAL Référente
- Delphine DELAHAYE Référente
- Alexandra VASSET
- Viviane CHRISTOPHE
- Ludivine DUMEZ
- Michel PYTLAK
- Etienne FRERE

COMMISSION DES FINANCES :

- Delphine DELAHAYE Référente
- Astrid FRERE Référente
- Pierre LEFEBVRE
- Michel PYTLAK
- Etienne FRERE

COMMISSION ELECTORALE :

- Nicole TUAL Référente
- Remi PADIEU Référent
- Delphine DELAHAYE
- Michel PYTLAK
- Etienne FRERE
- Alexandra VASSET

COMMISSION CONVENTION CINEMA :

- Ludivine DUMEZ Référente
- Cédric CAGNIARD Référent
- Sylvie MAUBARET

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS : Liste envoyée en préfecture en attente de retour.

COMMISSION NUISANCES BERNEUIL :

- Michel PYTLAK Référent
- Ludivine DUMEZ
- Astrid FRERE
- Sébastien BATTON
- Gérard LACROIX
- Etienne FRERE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Communauté de Communes des Lisières de l'Oise) :

- Etienne FRERE Titulaire
- Nicole TUAL Titulaire
- Michel PYTLAK Suppléant

LE PAYS COMPIEGNOIS : Etienne FRERE

LE SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'OISE (SE 60) :

- Cédric CAGNIARD Titulaire
- Michel PYTLAK Suppléant

L'ASSOCIATION DEPARTEMANTALE POUR L'INFORMATISATION DES COMMUNES DE L'OISE (ADICO) :

- Pierre LEFEBVRE Titulaire
- Delphine DELAHAYE Suppléante
- Astrid FRERE
- Michel PYTLAK
- Etienne FRERE

COMMUNE DE BERNEUIL-SUR-AISNE

GROUPE SCOLAIRE HENRI MASSEIN

Inscription périscolaire 2020-2021

Pour les inscriptions au périscolaire 2020/2021, celles-ci seront faites par quinzaine et ceux, dès le premier jour.

Attention, les inscriptions au périscolaire 2020/2021 doivent s'effectuer à la mairie ou par mail **avant le 21 août 2020.**

Pour tout renseignement sur les modalités d'inscription et de fonctionnement du périscolaire, vous pouvez contacter la mairie au 03.44.85.72.37 ou par mail : periscolaire.berneuilsuraisne@orange.fr à partir du lundi 27 juillet 2020.

Ludivine DUMEZ

MANIFESTATIONS PASSEES

Le périscolaire après le 22 juin 2020

Deux petites semaines de reprise :

avec, une moyenne de quinze d'enfants le midi et un temps propice aux sorties : Nous sommes donc allés plusieurs fois pique-niquer à la Groseillère où après leur repas les enfants ont pu se dépenser dans ce bel espace. 2 petites journées de grisaille, et la cour de l'école a retrouvé son animation d'avant… **Sylvie MAUBARET**

INFORMATIONS DIVERSES

Message pour les assistantes maternelles

Mmes les assistantes maternelles,

Nous vous demandons de vous référencer auprès de la mairie, afin que nous puissions renseigner les parents qui sont à la recherche de nourrice pour leur(s) enfant(s). Merci.

La Mairie

Commission cimetière

Afin de compléter le logiciel Cimentière, nous avons besoin de renseignements concernant les propriétaires des emplacements, et aussi des personnes à contacter en cas de dégradations (ex : date et lieu de naissance, adresse et il y a lieu date de décès).
Nous remercions les personnes qui ont déjà fourni ses renseignements.

Une permanence est assurée par Madame TUAL en Mairie le jeudi après-midi.
Merci.

Tél : 03 44 85 72 37

Mme Nicole TUAL

COMMUNE DE BERNEUIL-SUR-AISNE

Coupes de bois

Les inscriptions reprennent en Mairie pour la coupe des arbres tombés et arbres esquintés.

Une réunion sera programmée en septembre 2020 pour présentation du règlement et affectation des arbres en fonction du nombre d'inscrits. Prix du stère délibéré en réunion de conseil à 15 €.

La Mairie

Merci	**à M. WALBRERCQ Laurent (LW Paysages Berneuil-Sur-Aisne), pour son geste particulièrement généreux afin de nous aider dans notre nouvelle mission en nous offrons gracieusement une remorque de copeaux de bois pour les massifs de notre commune.** **Astrid FRERE / Christopher HULOT / La Mairie**
Merci	**à Christopher Hulot pour avoir dépanné à plusieurs reprises des automobilistes qui étaient coincés par les chutes d'arbres dans la côte de Berneuil-Sur-Aisne.** **La Mairie**
Merci	**à Nicolas SABATIER pour avoir donné un coup de main au stade afin de sécuriser le site.** **La Mairie**

RAPPEL

Comportement civique et moral

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques et sauvages, apprivoisés ou tenus en captivité.

Plusieurs sanctions pénales sont applicables en cas de maltraitance, d'abandon, de sévices graves et d'atteintes à la vie ou à l'intégrité de l'animal.

Ludivine DUMEZ

Troubles de voisinage : bruits de comportement

Un arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Oise stipule à l'article 7 :		Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : 8h00 à 12h00 13h30 à 19h30 Les samedis : 9h00 à 12h00 15h00 à 19h00 Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

www.oise.gouv.fr

Sylvie MAUBARET /Astrid FRERE

Brûlage des déchets verts

Le brûlage est interdit toute l'année

Pourquoi cette interdiction ?

Brûler des *déchets verts*, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment) . Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie. En cas de non-respect de l'interdiction, merci d'alerter la mairie.
La personne qui brûle des *déchets verts* à l'air libre **peut être punie d'une amende de 450 € maximum**. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager votre responsabilité pour nuisances olfactives.
(www.oise.gouv.fr)

Astrid FRERE

L'éco pâturage à Berneuil-Sur-Aisne

Depuis cette semaine, une dizaine de moutons sont en place sur notre terrain de Football afin d'y nettoyer tous les talus et d'éviter d'utiliser la tondeuse.
Cela fait partie de la gestion différenciée que la commune met en place.
Nouvelle gestion des espaces verts au niveau du stade.
Ces moutons sont en place jusqu'au mois d'octobre.

La Mairie

L'entretien des trottoirs et des caniveaux

Merci à vous qui nettoyez vos trottoirs et vos caniveaux. C'est très appréciable.
Depuis des années votre commune les entretiens du mieux possible. Ce nettoyage est aussi à la charge des riverains comme en période neigeuse. C'est compliqué pour nos agents communaux car il y a 12 kilomètres de caniveaux. Merci de continuer à nettoyer devant chez vous.

Votre Maire, Etienne FRERE

Dans la continuité de notre environnement

Il est temps de faire le point sur tous nos espaces verts, de les aménager différemment, de privilégier la biodiversité afin de réduire notablement la consommation d'eau, de supprimer les produits phytosanitaires, de réduire le temps de désherbage ...
La démarche de gestion différenciée s'inscrit dans une volonté politique de Développement Durable et une démarche globale de respect de l'environnement.

Bien sûr, cela se fera sur du long terme car un travail colossal est à effectuer.
La gestion différenciée va entraîner de profonds changements dans la perception de l'espace vert.

Votre Maire, Etienne FRERE

La gestion différenciée

La gestion différenciée est **une approche raisonnée de la gestion des espaces verts**.

Elle fait le pari d'une gestion plus respectueuse de l'environnement sans perte de qualité. Elle remet en question le tout horticole, sans toutefois le bannir. Le principe est d'appliquer à chaque espace, le mode de gestion le plus adapté, en tenant compte de son utilisation, de sa situation...

La gestion différenciée permet de **diversifier les types d'espaces verts**, **de favoriser la biodiversité** et de **supprimer l'utilisation de pesticides**, quelques exemples :

- en mettant en place des méthodes pour prévenir les besoins en désherbage (paillage, engazonnement),
- en ayant recours à des techniques alternatives (désherbage mécanique ou manuel),
- en apprenant à accueillir et à accepter la végétation spontanée en certains lieux.

Nous allons donc **FAIRE LE POINT REGULIEREMENTSUR :**

- La réalisation d'un état des lieux des espaces verts, délaissés depuis longtemps.
- Le dégagement de la qualité des espaces et qualifier leur vocation.
- Comment procéder à leur classification.
- Comment faire évoluer la commune vers une gestion durable de ses espaces verts.
- Sensibiliser les enfants à la biodiversité, parce qu'ils la rencontreront sur le chemin de l'école.

2020- 2026 nouvelles exigences

Nouvelle organisation, renforcement de l'équipe ponctuellement, coaching, nouveau matériel, nouvelles tâches, nouveaux râleurs…

Plantes adaptées, paillage, arrosage raisonné, perméabilité des sols, surtout sans produits de phyto, fleurissement multiplié par 2, enfants, communication…

Astrid FRERE / Christopher HULOT

L'actualité du jardin, conseils

La coccinelle : un insecte très utile au jardin

Les insectes du jardin ne sont pas tous des ravageurs. Certains, au contraire, se révèlent de précieux alliés. La coccinelle en fait partie. N'en déplaise aux adeptes des traitements chimiques, cette "bête à bon dieu" est l'arme de lutte la plus puissante contre les pucerons... mais pas seulement.

Période propice au développement : de la fin de l'hiver à la fin de l'automne
Conditions favorables : les coccinelles passeront l'hiver dans votre jardin si elles disposent d'un refuge.
Mettez leurs, des pierres, souches, tas de bois, mousse ou écorce, au fond de votre potager pour les accueillir.

Bienfaits au jardin

Les coccinelles s'attaquent à différents parasites du jardin, en fonction de leur espèce. Ainsi, elles sont particulièrement utiles dans la lutte biologique contre :

- les pucerons
- l'oïdium
- les acariens
- les cochenilles

Protéger les coccinelles et ses larves

Les coccinelles sont, au même titre que les autres insectes, **décimées par les insecticides** et les produits phytosanitaires. Pour leur bien-être, ainsi que le vôtre, éviter d'utiliser des produits de ce type et privilégier les **traitements biologiques** et les actions préventives (associations de plantes, paillis (vu dans l'article précèdent), engrais vert, compost...).

La femelle choisit pour pondre une feuille sous une colonie de pucerons.
Les **œufs jaunes**, très petits sont au nombre de 25 à 400 selon les espèces et la quantité de pucerons

Moins d'une semaine plus tard, les œufs éclosent et donnent naissance aux larves très voraces capables de dévorer chacune pendant 3 semaines des milliers de pucerons.

Puis elles se modifient en **nymphes** pendant une semaine et se transforment en **coccinelles** adultes ailées pour se poser sur les rosiers là où il y a des pucerons et ainsi de suite.
D'autres coccinelles préfèrent les cochenilles, les aleurodes ou les acariens. Certaines sont **végétariennes** ou mycophages, elles consomment les **champignons microscopiques** comme l'oïdium, la rouille ou le mildiou.

Parmi les plantes relais attirant les pucerons, en voici trois qui me semblent particulièrement intéressantes : la **capucine, l'ortie** ou la **fève.**

Astrid FRERE